

ACHAT D'OUTILS TECHNOLOGIQUES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC TSAp

Objectif de la mesure

Il s'agit d'une aide au remboursement d'une partie des dépenses engagées pour l'achat d'aides ou d'outils technologiques de pointe visant à mettre en œuvre les compétences de la personne et à améliorer sa qualité de vie au quotidien.

L'aide est reconnue à hauteur de 70 % des dépenses admissibles (300,00 € minimum / 16 000,00 € maximum), avec des plafonds de contribution différents pour chacun des 4 domaines d'intervention : domotique, mobilité, informatique et autres aides.

Bénéficiaires

Personnes en situation de handicap ou avec des troubles spécifiques des apprentissages (TSAp) avec les exigences suivantes:

- les personnes résidant en Lombardie;
- les mineurs ou les majeurs en situation de handicap;
- les mineurs ou les jeunes adultes (âgés de moins de 25 ans) présentant des troubles spécifiques des apprentissages (TSAp) conformément à la loi régionale n° 4/2010;
- avec un ISEE en cours de validité inférieur ou égal à 30 000,00 euros;
- qui n'ont pas reçu la subvention pour l'acquisition d'outils technologiquement avancés en vertu de la loi régionale n° 23/1999 dans les 5 années précédant la mesure et dans la même zone.

Type et caractéristiques de l'aide

Une aide économique pour soutenir les personnes en situation de handicap et les mineurs ou jeunes adultes présentant des troubles spécifiques des apprentissages, ainsi que leurs familles, dans l'achat (ou la location ou le crédit-bail) d'aides ou d'outils technologiques de pointe pour faciliter la vie quotidienne.

Modalité d'accès

Le formulaire doit être soumis exclusivement en ligne sur la plate-forme d'information Bandi online à l'adresse www.bandi.servizirl.it jusqu'à épuisement des ressources économiques.

Lors de la demande, vous devez également joindre le devis, la facture ou le ticket de caisse relatif aux dépenses engagées et datées depuis 2018 ou, en cas d'aides ou d'outils particulièrement coûteux achetés par paiement échelonné, une copie du contrat de financement délivré par le fournisseur ou l'organisme financier, à charger par voie électronique dans le système informatique.

Le certificat du médecin spécialiste ou du médecin prescripteur certifiant la conformité de l'aide prescrite à l'augmentation de la fonctionnalité par le mineur ou l'adulte en situation de handicap ou par le mineur ou le jeune adulte avec TSAp doit également être joint.

Informations et contacts

Pour une assistance technique sur l'utilisation du service en ligne de la plate-forme «Bandi online», vous pouvez écrire à bandi@regione.lombardia.it ou contacter le numéro gratuit 800.131.151, du lundi au samedi, hors jours fériés, de 10 h à 20 h.

Plus d'informations en contactant les numéros de téléphone de l'agence de protection de la santé (ATS) ou en écrivant à l'e-mail:

- Cinzia Iommazzo: Tel: 0332.277226 / Mail: iommazzoc@ats-insubria.it
- Debora Zerboni: Tel: 0332.277376 / Mail: zerbonid@ats-insubria.it